

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville de Lac-Sergent, le lundi 18 avril, à 19H30**

**Présences**

Monsieur Denis Racine, maire  
Madame Hélène D. Michaud, conseillère  
Monsieur Mario Émond, conseiller  
Monsieur André Métivier, conseiller

**Absence motivée**

Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 26 personnes.

**1. OUVERTURE**

Monsieur Denis Racine, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 
1. **Ouverture**
  2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016**
  5. **Correspondance : Voir liste**
  6. **Trésorerie :**
    - 6.1 Rapport financier au 31 mars 2016
    - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 3 – mars 2016 »
    - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - avril 2016 »
  7. **Dépôt de documents**
    - 7.1 État des résultats au 31 mars 2016
    - 7.2 Bilan des permis émis pour le mois de mars 2016
    - 7.3 Réseau collecteur d'égout / Plans et devis préliminaires / séance tenante
    - 7.4 Réseau collecteur d'égout / Relevé de type B
    - 7.5 Réseau collecteur d'égout / procès-verbaux du Comité de construction / séance tenante
    - 7.6 Association nautique du lac Sergent / Rapport annuel d'activités 2014-2015
    - 7.7 MRC de Portneuf / Plan de développement de la zone agricole PDZA Portneuf
    - 7.8 Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020
  8. **Avis de motion**
    - 8.1 Projet de Règlement no 335-16 exigeant que tout nouveau lotissement soit exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent et modifiant le Règlement de lotissement no 313-14
    - 8.2 Projet de Règlement uniformisé no RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
  9. **Règlements**
    - 9.1 Règlement no 336-16 modifiant le Règlement no 268 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
    - 9.2 Premier projet de Règlement no 335-16 exigeant que tout nouveau lotissement soit exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent et modifiant le Règlement de lotissement no 313-14
  10. **Résolutions**
    - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
    - 10.2 Convention d'aide financière 2016 / A.P.P.E.L.S.

- 10.3 Contribution additionnelle à l'APPELS dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition journée-conférence des lacs
  - 10.4 Demande d'autorisation pour l'installation d'un panneau de signalisation touristique P-203 sur le territoire de la Ville-de-Lac-Sergent / La Vallée secrète
  - 10.5 Signature d'un protocole d'entente relatif au contrôle animalier avec le refuge canin l'Arche de Kathleen
  - 10.6 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable
  - 10.7 Accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques
  - 10.8 Adhésion au programme de formation de la COMBEQ : Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)
  - 10.9 Nomination de deux substituts au sein du Comité consultatif d'urbanisme
  - 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
  - 11.1 Vignette obligatoire pour les embarcations à moteur/disponible au bureau municipal
  - 11.2 Réception des articles pour le journal « LE JASEUR » — 15 mai 2016
  - 11.3 Avis de la tournée des vidanges des fosses septiques / du 27 juin au 8 juillet 2016
  - 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
  - 13. **Deuxième période de questions**
  - 14. **Clôture de la séance**
  - 15. **Levée de l'assemblée**
- 

16-04-066

**II EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 21 MARS 2016**

Séance ordinaire du 21 mars 2016

16-04-067

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la secrétaire-trésorière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016.

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2016 soit et est approuvé.

**QUE** monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance reçue au 15 avril 2016.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2016**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 31 mars 2016.

16-04-068

**II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** ledit rapport financier au 31 mars 2016 soit adopté tel que lu.

## 6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / MARS 2016

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période de mars 2016, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de mars 2016 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 165 905.60 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

### **BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / MARS 2016**

DÉPENSES	158 819.85 \$
SALAIRE DU CONSEIL	1 866.53 \$
SALAIRE DES EMPLOYÉS	5 219.22 \$
<b>TOTAL</b>	<b>165 905.60\$</b>

16-04-069 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de MARS 2016 soient adoptés tels que présentés.

## 6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – AVRIL 2016

*Madame Hélène D. Michaud, conseillère, informe les membres du Conseil qu'elle est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.*

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois d'avril 2016.

16-04-070 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer d'avril 2016 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 23 245.86 \$.

*Mme Hélène D. Michaud, conseillère, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.*

## 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

### 7.1 État des résultats au 31 mars 2016

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 mars 2016.

### 7.2 Bilan des permis émis pour le mois de mars 2016

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de mars 2016.

		<b>année 2016</b>
Janvier		7 000 \$
Février		0 \$
Mars		0 \$
<b>TOTAL</b>		<b>7 000 \$</b>

### 7.3 Réseau collecteur d'égout / Plans et devis préliminaires / séance tenante

*Madame Hélène D. Michaud, conseillère, informe les membres du Conseil qu'elle est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.*

Monsieur le maire, Denis Racine, dépose séance tenante les plans et devis préliminaires réalisés par la firme CIMA+ dans le cadre du projet du réseau collecteur d'égout.

*Madame Hélène D. Michaud, conseillère, informe les membres du Conseil qu'elle est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.*

7.4 Réseau collecteur d'égout / Relevé de type B

Monsieur le maire, Denis Racine, dépose les Relevés de type B réalisés par la firme CIMA+ dans le cadre du projet du réseau collecteur d'égout.

7.5 Réseau collecteur d'égout / procès-verbaux du Comité de construction / séance tenante

Monsieur le maire, Denis Racine, dépose séance tenante les procès-verbaux du Comité de construction dans le cadre du projet du réseau collecteur d'égout.

7.6 Association nautique du lac Sergent / Rapport annuel d'activités 2014-2015

Dépôt du rapport annuel d'activités 2014-2015 de l'Association nautique du lac Sergent.

7.7 MRC de Portneuf / Plan de développement de la zone agricole PDZA Portneuf

Dépôt du plan de développement de la zone agricole PDZA de la MRC de Portneuf.

7.8 Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020

Dépôt du plan concerté de développement 2016-2020 du territoire de la MRC de Portneuf.

**8. AVIS DE MOTION**

8.1 Projet de Règlement no 335-16 exigeant que tout nouveau lotissement soit exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent et modifiant le Règlement de lotissement no 313-14

**Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :**

De réglementer sur les nouveaux lotissements afin qu'il soit entièrement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

**Fait ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2016**

---

8.2 Projet de Règlement uniformisé no RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

**Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :**

D'assurer une application uniforme et efficiente de différentes règles de vie par les agents de la paix et les officiers municipaux et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur les territoires des municipalités faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC de Portneuf et le ministre de la Sécurité publique.

**Fait ce 18<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2016**

---

## 9. RÈGLEMENTS

### 9.1 Règlement no 336-16 modifiant le Règlement no 268 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

16-04-071

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil ordonne et statue par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

1. L'article 2 du règlement no 268 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

---

### 9.2 Premier projet de Règlement no 335-16 exigeant que tout nouveau lotissement soit exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent et modifiant le Règlement de lotissement no 313-14

**ATTENDU QUE** Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer les règles de lotissement sur son territoire ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement de lotissement afin d'exiger que pour tout nouveau lotissement, chacun des nouveaux lots ainsi créés soit entièrement et exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent;

**ATTENDU QU'**à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le règlement de lotissement numéro 313-14;

**EN CONSÉQUENCE**, il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-072

**QUE** le présent règlement portant le numéro 335-16 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

#### **Article 1 : TITRE**

Le présent règlement porte le titre de « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 335-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 313-14 ».

#### **Article 2 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

#### **Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de lotissement numéro 313-14 afin d'exiger que pour tout nouveau lotissement, chacun des nouveaux lots ainsi

créés soit entièrement et exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

#### **Article 4 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 313-14**

4.1 : L'article 4.2.1 du Règlement de lotissement numéro 313-14 est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant :

*De plus, dans tout lotissement, chacun des nouveaux lots ainsi créés devra être entièrement et exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.*

#### **Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

### **10. RÉSOLUTIONS**

#### **10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA**

##### **Permis d'aménagement paysager                      2114, Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 13 avril 2016 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-073

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

---

##### **Permis d'installation de quai                      2114, Tour-du-Lac Sud**

**ATTENDU QUE** cette demande de permis a été analysée le 13 avril 2016 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-074

**QUE** le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

**QUE** l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Convention d'aide financière 2016 / A.P.P.E.L.S.

**ATTENDU QUE** la Ville possède, en vertu de l'article 458.42 de la Loi des cités et villes (L.R.Q., ch. C- 19) le pouvoir d'offrir de l'aide financière à tout organisme sans but lucratif qui œuvre sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS), de par ses lettres patentes, a pour objet de sensibiliser la population à la protection de l'environnement du lac Sergent et à prendre des initiatives en ce sens;

**ATTENDU QUE** l'Association offre et entend offrir pour l'été 2016 aux citoyens et citoyennes du lac Sergent des séances d'informations et de sensibilisation;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-075

**QUE** la Ville de Lac-Sergent octroie une aide financière pour l'année 2016 à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent (APPELS) au montant de huit mille dollars (8 000), se détaillant ainsi :

*Huit mille (8 000\$) dollars pour le financement de la tenue de conférences, pour les frais de monitoring phosphore et RSVL du lac ainsi que des activités générales de sensibilisation auprès de la population.*

**ET QUE** cette convention soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long reproduite.

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et Josée Brouillette, secrétaire-trésorière signent pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, la convention d'aide financière 2016 de l'APPELS.

10.3 Contribution additionnelle à l'APPELS dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition journée-conférence des lacs

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-076

**QUE** le Conseil de Ville octroie une subvention additionnelle au montant de cinq cents (500) dollars à l'APPELS dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition journée-conférence des lacs.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 271-1970 – Loisirs et culture / subvention aux organismes.

10.4 Demande d'autorisation pour l'installation d'un panneau de signalisation touristique P-203 sur le territoire de la Ville-de-Lac-Sergent / La Vallée secrète

**ATTENDU** la demande d'autorisation de l'ATR du Québec pour l'installation d'un panneau de signalisation touristique (La Vallée secrète) à l'intersection de la route chemin Tour-du-Lac Nord et la route du Domaine;

**ATTENDU QUE** le projet est déposé dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-077

**QUE** la Ville de Lac-Sergent autorise l'installation d'un panneau de signalisation touristique P-203 (La Vallée secrète) à l'intersection de la route chemin Tour-du-Lac Nord et la route du Domaine et ce , pour une durée de 3 ans.

10.5 Signature d'un protocole d'entente relatif au contrôle animalier avec le refuge canin l'Arche de Kathleen

**CONSIDÉRANT QUE** le refuge canin L'Arche de Kathleen a présenté une proposition de service pour agir à titre d'enclos public, pour la prise en charge des chiens errants sur le territoire de la ville de Lac-Sergent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente est d'une durée d'un (1) an soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur André Métivier, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-078

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent accorde le contrat de prise en charge des chiens errants à l'entreprise *L'Arche de Kathleen*, le tout en considération de l'offre de services déposée et datée du 3 novembre 2015.

**QUE** monsieur le maire Denis Racine et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Brouillette soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, le protocole d'entente avec le refuge canin L'Arche de Kathleen afin d'assurer un contrôle efficace des chiens errants sur le territoire de la municipalité.

10.6 Offre de service aux citoyens – analyse de l'eau potable

**CONSIDÉRANT** que la firme EXOVA nous a fourni une grille de tarifs forfaitaires pour l'analyse de l'eau potable pour l'été 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que ces coûts ne sont valides que durant les deux périodes où la municipalité offre le service d'analyse à ses citoyens ;

<b>COLIFORMES FÉCAUX</b>	<b>COLIFORMES TOTAUX</b>	<b>NITRITES-NITRATES</b>
<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>	<i>Plus taxes</i>
13.40 \$	13.40 \$	19.30 \$

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-079

**DE** fournir le service d'analyse d'eau aux citoyens selon la grille forfaitaire ci-haut mentionnée, les 27 juin, 8 juillet et 5 août 2016.

10.7 Accréditation des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Lac Sergent a adopté un règlement concernant l'émission des permis de construction d'installations septiques le 16 avril 2012, lequel stipule que la Ville accrédite, par résolution, les professionnels qui pourront préparer des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme URBA Solutions nous a fait parvenir une demande d'accréditation en date du 11 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

16-04-080

**QUE** la liste suivante des firmes de professionnels, telle que présentée par le service d'urbanisme, soit approuvée.



BPR Groupe Conseil  
Enviro-Neptune inc ;  
ROCHE Ltée Groupe-Conseil;  
Assaini Conseil;  
Urba Solutions

WSP Global;  
MCI Mario Cossette inc.;  
NORDIKeau.;  
Techni-Terra inc;

10.8 Adhésion au programme de formation de la COMBEQ : Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)

16-04-081

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la municipalité de Lac-Sergent inscrive Monsieur Éric Chamberland à la formation donnée par la COMBEQ « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » qui se déroulera du 10 au 11 mai 2016 à Lévis;

**QUE** les coûts d'inscription de 515 dollars plus taxes soient chargés au poste budgétaire Formation - code 213-0454.

**QUE** les frais encourus soient remboursés sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 100 dollars.

10.9 Nomination d'un substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme

**ATTENDU QUE** la tâche du Comité s'est considérablement accrue depuis l'adoption du Plan d'implantation et d'intégration architectural;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire que les décisions et recommandations du Comité soient rendues dans des délais raisonnables qui ne retardent pas indûment le processus d'émission des permis;

**ATTENDU QUE** cette situation impose la tenue de réunion du Comité plus fréquente et avec des délais plus serrés, entraînant parfois des problèmes de quorum;

**ATTENDU QUE** la possibilité de nommer deux membres substitués aux quatre membres choisis parmi les résidents de la Ville pourrait aplanir ces difficultés;

16-04-082

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le Conseil de Ville de Lac Sergent nomme Monsieur Mathieu Fortin, résident au 2114, chemin du Tour-du-Lac Sud, à titre de substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Vignette obligatoire pour les embarcations à moteur/disponible au bureau municipal

Monsieur Racine informe les personnes présentes que les vignettes de bateaux sont disponibles au bureau municipal.

11.2 Réception des articles pour le journal « LE JASEUR » — 15 mai 2016

Monsieur le maire souligne que la date de tombée pour la réception des articles sera le 15 mai 2016.

11.3 Avis de la tournée des vidanges des fosses septiques / du 27 juin au 8 juillet 2016

Les citoyens recevront au début du mois de mai, un avis les informant de la tournée des vidanges de fosses septiques qui aura lieu entre le 27 juin et le 8 juillet 2016.

A cet effet, un dépliant explicatif de la marche à suivre produit par la RRGMRP sera également inclus dans l'envoi postal.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** la séance soit levée à 21H18.

16-04-083

**Certificats de crédits**

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière